

VENDREDI 25 OCTOBRE 2024

Sécurité

- **Région Sud, la région sûre – Soutien aux forces de l'ordre – Attribution du statut de « Pupille de la Région »**

Dans le cadre des compétences qui sont les siennes, la Région renforce son engagement par la mise en place de mesures concrètes pour accompagner les familles des agents victimes dans l'accomplissement de leur devoir. La qualité de « pupille de la Région » sera donc attribuée aux enfants mineurs des agents affectés aux forces de sécurité de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur décédés dans le cadre de l'exécution du service. Il s'agit notamment de permettre la gratuité de la carte ZOU ! pour les transports régionaux, la gratuité pour la restauration scolaire des pupilles lycéens, l'attribution du e-PASS JEUNES, du Pass Santé Jeunes et, le cas échéant, des dispositifs qui relèvent de la compétence régionale et qui peuvent être attribués au bénéfice des « pupilles régionales » en fonction des situations individuelles.

Sont plus précisément concernés : les agents de la gendarmerie et de la police nationale, des polices municipales, des douanes, de l'administration pénitentiaire, des militaires, de la sécurité civile ou encore les pompiers qui sont basés sur le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ressources

- **Débat sur les orientations budgétaires 2025**

Comme chaque année, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif, le Président du Conseil régional présente un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice à venir, portant notamment sur les prévisions de recettes et de dépenses, les équilibres budgétaires attendus, les engagements pluriannuels et la structure et la gestion de la dette. Ce rapport fait l'objet d'un débat en Assemblée plénière, dont il est pris acte par une délibération spécifique. Cette année, ce débat aura une teneur particulière, car le projet de loi de finances 2025, présenté tardivement, prévoit un recul sans précédent des recettes des collectivités locales, susceptible de modifier en profondeur les prévisions et la trajectoire pluriannuelle présentées dans le rapport d'orientation budgétaire.

Économie, Emploi, Formation, Santé, Innovation et International

- **Région Sud, terre d'Intelligence Artificielle**

La Région Sud place le numérique et l'IA au cœur de sa stratégie de développement économique. Adopté par les élus, le Plan IA régional prévoit de tout mettre en œuvre pour renforcer l'attractivité vis-à-vis des startups, investisseurs, talents pour étoffer davantage l'écosystème à travers un plan de prospection dédié, la mise en place d'un fonds d'excellence IA et en faisant « communauté » sur les grands événements du secteur.

- **Soutien en investissement pour les PME/TPE**

Les élus approuvent la relance des instruments financiers co-financés avec des fonds européens (FEDER) : Région Sud Investissement (RSI) et Région SUD Garantie. Avec cette relance, près de 200 M€ pourront être injectés dans l'économie régionale en faveur des PME/TPE. Le dispositif Sud Entreprises, voté le 24 mars 2023, a fixé comme objectif de simplifier les aides régionales pour donner plus de lisibilité et accompagner 50 000 entreprises pour 400 M€ d'ici 2028.

- **Adoption de la stratégie Economie Sociale et Solidaire (ESS)**

Avec une stratégie Economie Sociale et Solidaire 2024-2030, déclinée en axes stratégiques et objectifs opérationnels, la Région se positionne en tant qu'acteur reconnu, pertinent et efficace pour le soutien de l'écosystème et l'animation des réseaux de l'ESS. Elle conforte le développement et l'ancrage d'acteurs qui contribuent à l'insertion par l'activité économique, tout en produisant des biens et services avec des modèles économiques soutenables.

- **Plan Sud Ingénieurs**

Face au constat d'un déficit d'élèves ingénieurs par rapport aux autres régions, et à la multiplication des projets d'implantation, le Plan d'action 2024-2028 Sud Ingénieurs vise à accroître le nombre d'élèves ingénieurs. Il s'agit d'apporter une réponse concrète aux besoins des entreprises, de résoudre le défi de l'attractivité des métiers scientifiques, plus marqué encore chez les femmes, et d'attirer les talents.

Aménagement et développement durable

- **Une aide d'urgence aux éleveurs pour vacciner les troupeaux contre la fièvre catarrhale ovine qui décime les troupeaux**

Depuis cet été, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est confrontée à une nouvelle vague de propagation de la Fièvre Catarrhale Ovine. Ce variant, plus virulent, a déjà causé des pertes importantes dans les troupeaux ovins et bovins, touchant particulièrement les départements alpins (Hautes-Alpes et Alpes-de-Haute-Provence) ainsi que le Var. La situation est extrêmement préoccupante et les éleveurs s'inquiètent de leur avenir.

Alors que les prévisions indiquent que la situation pourrait empirer au cours de l'automne, mettant en péril les exploitations agricoles du territoire, la Région a souhaité, de manière volontariste, soutenir une stratégie préventive. L'objectif est de vacciner tant que possible les troupeaux à leur descente d'alpage et avant leur montée en estive à l'été 2025.

En partenariat avec la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire, la Région apporte une aide immédiate avec une enveloppe de 300 000 € pour aider les éleveurs professionnels à financer une partie des vaccins pour leurs troupeaux ovins et bovins.

- **Une stratégie eaux souterraines pour une gestion raisonnée et pérenne des nappes**

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour satisfaire les besoins en eau des différents usages (eau potable, agriculture, industrie, tourisme, etc.), les prélèvements proviennent actuellement à 85 % de ressources en eau superficielle (cours d'eau, barrages, retenues, etc.). Or, son sous-sol renferme des nappes d'eaux souterraines - aquifères - globalement de bonne qualité. Leur fonctionnement nécessite d'être mieux connu pour assurer leur préservation dans le contexte de changement climatique, et un usage durable et raisonné à court, moyen et long terme. Ainsi, l'objectif de la stratégie régionale pour la protection et la gestion durable des masses d'eaux souterraines est double : accompagner les territoires dans la mise en place de gouvernances locales sur les aquifères et améliorer nos connaissances grâce à un partenariat avec l'Université d'Avignon au titre de la Chaire "GeEAUde" sur les eaux souterraines.

- **Charte du Parc naturel régional du Verdon**

Portée par la Région dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement du territoire, la procédure de révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon a été lancée en juin 2019. Une démarche de concertation au long cours s'est engagée sur le territoire et a permis de construire, pour la période 2024-2039, un projet de charte riche, ambitieux et partagé par le plus grand nombre. Au cours de la procédure de révision, le projet de charte a été soumis à enquête publique et a reçu différents avis favorables, du préfet de Région, du Conseil national de la protection de la nature, de la Fédération des parcs naturels régionaux de France, de l'Autorité environnementale, du Ministère de la Transition écologique. Il a également été soumis à la consultation des collectivités territoriales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés par le périmètre soit 59 communes, six EPCI et deux Départements (Alpes de Haute-Provence et Var). C'est à présent au tour du Conseil régional, à l'occasion de son assemblée plénière, de se prononcer sur le dossier de

charte avant transmission finale pour la signature du décret de classement du Parc naturel régional par le Premier Ministre.

- **Stratégie Ruralité**

À travers cette nouvelle stratégie en faveur de la ruralité, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite à la fois donner une meilleure visibilité de la politique régionale menée en direction des territoires ruraux et renforcer son soutien en faveur de leur engagement sur la voie de la transition écologique et énergétique. Elle propose un bilan de l'aide régionale sur la période 2016-2023 et présente la nouvelle ambition régionale pour poursuivre et amplifier l'accompagnement de ces territoires pour faire face aux enjeux du changement climatique.

Sur la période 2024-2028, la stratégie régionale propose d'ajuster les politiques régionales pour permettre à ces territoires de faire face aux défis qui les attendent :

- Maintenir les populations et préserver la qualité de vie dans les territoires ruraux
- Soutenir une activité durable dans les territoires ruraux
- Protéger les écosystèmes et favoriser l'alimentation durable.

La stratégie régionale en faveur de la ruralité valorise également les moyens et ressources que la Région mobilise en appui à l'ingénierie des acteurs de ces territoires ainsi que sa capacité à rassembler l'ensemble des parties prenantes pour impulser un travail collectif autour de projets de développement local.

Transports, Mobilité et Grands Équipements

- **En piste pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2030 : La Région Sud prépare ses infrastructures de transport à l'accueil des Jeux d'hiver 2030**

La perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 offre une opportunité d'accélérer les travaux de modernisation des infrastructures de transport qui desservent l'ensemble du territoire régional. Les opérations visées par ce rapport concernent les réseaux ferroviaires et routiers :

- **L'étoile ferroviaire de Veynes** nécessite des travaux de régénération. Dans l'optique des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver et d'un achèvement des travaux de régénération à fin 2029, les travaux d'études sont estimés à 20 M€. La contribution de la Région a été fixée à 17,055 M€.
- **La Rocade de Gap** : l'achèvement de la section centrale de la rocade nécessite une contribution complémentaire de la Région de 2,6 M€, portant son financement à 20,8 M€ sur un coût total de 62,5 M€.
- **La desserte de Digne - RN85 Section Digne-Malijai** : l'enveloppe globale dédiée à l'amélioration de la RN85 entre Digne et Malijai s'élève désormais à 45,9 M€, la Région apportant 40 % du financement.
- **Le réaménagement de la sortie n° 17 Cadarache sur l'A51** : la contribution régionale sur cette opération sera de 5 044 630 € à terminaison, aux côtés de celle du concessionnaire ESCOTA et du Département des Bouches-du-Rhône.
- **La ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur** : Le rapport a pour objet de valider différentes conventions avec la Société de la Ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur et en particulier des conventions de financement pour des études des opérations de la Navette toulonnaise, pour l'opération de Nice Aéroport, pour les opérations de Marseille surface, pour de la maîtrise foncière ou encore des premiers travaux sur les trois départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes.

Architecture Éducation Culture Jeunesse

- **Jeux Olympiques et Paralympiques des Alpes françaises 2030 : Plan régional de développement des sports de montagne 2025-2030**

Dans la perspective de l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 et dans la continuité des politiques régionales en faveur des territoires de montagne, la Région entend construire un projet de développement sportif répondant aux enjeux des espaces de montagne et à vocation d'héritage des Jeux d'hiver. Pour ce faire, la Région lance dès à présent son Plan de développement des sports de montagne dans les Alpes du Sud pour la période 2025-2030, doté d'un budget total de 17 M€ sur la période, afin de développer la pratique des sports « quatre saisons » dans les territoires alpins et d'accompagner l'ensemble du mouvement sportif régional dans la préparation et l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030.

- **La Région engagée pour les personnes en situation de handicap, bilan des actions**

La Région agit au quotidien pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et permettre ainsi à l'ensemble de ses concitoyens de s'épanouir au sein d'une société plus inclusive et

plus juste. La Région a ainsi structuré son intervention en consacrant des budgets significatifs et mobilisant des financements européens, notamment à travers les fonds structurels. Afin de suivre l'évolution annuelle de ses engagements un bilan 2023-2024 de l'action régionale a été présenté aux élus régionaux.

- **Développement du Festival des Chorégies d'Orange : un changement de statut au service d'un nouveau projet culturel et artistique**

Plus ancien festival de France, les Chorégies d'Orange contribuent au rayonnement culturel et touristique de la région. Afin de donner les moyens au festival de poursuivre la mise en œuvre d'un projet ambitieux et renouvelé, la Région a porté, aux côtés des collectivités actionnaires, de l'Etat et de la direction du festival, un projet de création d'un Etablissement public de coopération culturelle des Chorégies d'Orange, permettant de renforcer la gouvernance et l'équilibre financier du festival.

Les délibérations votées ont été transmises à la Préfecture et sont en attente du Contrôle de légalité

